

FR

lalux⁺
ASSURANCES-VIE



easyLIFE | **PRÉVOYANCE**



Quoi qu'il arrive, easyLIFE Prévoyance protège le niveau de vie de vos proches

Votre priorité est avant tout de mettre vos proches ou votre entreprise à l'abri de turbulences financières en cas de décès ? Dans ce cas, **easyLIFE Prévoyance** est la solution idéale. Elle permet aux personnes que vous désignez librement de recevoir un montant défini au cas où vous décéderiez.

LALUX-VIE, LE CHOIX DE LA SÉRÉNITÉ

- Le premier assureur Vie au Grand-Duché
- La solidité financière d'un assureur de référence
- Un actionnariat solide, constitué de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE et de Spuerkeess qui vous offre une sécurité maximale
- Un partenaire stable et à taille humaine
- Sous contrôle du Commissariat aux Assurances, l'autorité du secteur

EN UN CLIN D'ŒIL

EN CAS DE DÉCÈS

Le montant que vous avez défini lors de la souscription est versé au(x) bénéficiaire(s) que vous avez choisi(s).

EN CAS D'ACCIDENT

L'option complémentaire **Accident** permet de majorer le montant versé à vos bénéficiaires.

En cas de mort accidentelle, le capital assuré peut être jusqu'à quadruplé. Et s'il s'agit d'un accident de la circulation, le montant prévu peut être payé jusqu'à 7 fois.

EN CAS D'INVALIDITÉ TOTALE

L'**invalidité totale** peut également être couverte.

Cette option permet au minimum de suspendre le paiement des primes tout en maintenant la garantie de paiement du montant défini en cas de décès. En cas d'invalidité totale physiologique, le montant prévu en cas de décès est payé immédiatement.

PRIMES

easyLIFE Prévoyance est la solution qui permet de garantir un montant important à vos proches, pour une prime raisonnable. Vous fixez librement le montant que vous souhaitez garantir ou le montant de vos primes et choisissez la fréquence de paiement de celles-ci.

BÉNÉFICIAIRE

Votre contrat prévoit la désignation de bénéficiaires en cas de décès. Vous planifiez donc librement votre succession et garantissez à vos proches l'accès immédiat au capital que vous avez épargné.

DÉDUCTIBILITÉ FISCALE

- Les primes sont fiscalement déductibles.
- Votre économie peut même atteindre 45 % de la prime investie, en fonction de vos revenus.
- En cas de décès, vos bénéficiaires en ligne directe ne paient aucun impôt sur le montant que vous leur avez réservé.

L'ASSURANCE SOLDE RESTANT DÛ LALUX VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET IMMOBILIER

Lors de la souscription à un crédit immobilier, très souvent les banques vous demandent une assurance Solde Restant Dû afin de protéger votre famille face au risque financier.

Elle a pour but principal de rembourser le montant que vous avez défini en cas de décès. En général le montant est équivalent au montant du prêt. L'assurance Solde Restant Dû peut être complétée par la garantie invalidité permanente totale qui permet dans ce cas de rembourser également le montant défini.

Bon à savoir : L'assurance Solde Restant Dû bénéficie d'une fiscalité avantageuse. Plus d'information sur www.lalux.lu

DON'T WORRY
be happy

9, rue Jean Fischbach | L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1 | groupeLL@lalux.lu

www.lalux.lu

DE-V-EL-PREV-FR - 05/2021 Document non contractuel à caractère publicitaire